



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2022
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 17 octobre 2022, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la communication datée du 17 octobre 2022, signée par le Ministre colombien des affaires étrangères, Álvaro Leyva Durán, concernant la reconduction et l'élargissement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (voir annexe).

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Leonor **Zalabata Torres**



**Annexe aux lettres identiques datées du 17 octobre 2022 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente de la Colombie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de la reconduction du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie qui a été adopté par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2366 \(2017\)](#) du 10 juillet 2017 et élargi par la résolution [2574 \(2021\)](#) du 11 mai 2021.

Le mandat est actuellement axé sur le contrôle de l'application des clauses 3.2, 3.4 et 5.1.2 de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, dont les dispositions portent sur la réintégration sociale, économique et politique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), sur les garanties de sécurité personnelle et collective prévues pour les ex-combattants et leur famille et la protection des communautés et des organisations dans les territoires, et sur le contrôle de l'exécution des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix contre les personnes dont celle-ci aurait jugé qu'elles avaient reconnu la vérité intégrale et détaillée et leur responsabilité devant la Chambre judiciaire de la reconnaissance de la vérité, de la responsabilité et de l'établissement des faits et des comportements, conformément au cadre de fixation des peines établi dans la clause 5.1.2 de l'Accord final.

Outre les points susmentionnés, et compte tenu de la garantie que représente l'activité de la Mission de vérification sur le territoire national, le Gouvernement colombien serait heureux qu'elle puisse contrôler l'application de la clause première de l'Accord, intitulée « *Hacia un Nuevo Campo Colombiano: Reforma Rural Integral* » (Vers une nouvelle campagne colombienne : réforme rurale intégrale), ainsi que de la clause 6.2, sur le chapitre ethnique, toutes deux essentielles, sur le plan structurel, au processus de sortie du conflit et à l'instauration d'une paix stable et durable en Colombie.

Au nom de la République de Colombie, je remercie l'Organisation des Nations Unies de sa contribution à l'exécution des engagements pris dans l'Accord final et demande, en précisant qu'il s'agit d'une demande commune des parties, que le mandat de la Mission de vérification soit reconduit pour une année supplémentaire et élargi aux clauses indiquées ci-dessus.

Je tiens également à remercier l'Organisation pour le soutien qu'elle apporte aux autres actions menées par le Gouvernement colombien en faveur d'une paix totale. Au fur et à mesure que des mesures seront prises pour faire avancer les initiatives prévues dans cette politique, un accompagnement supplémentaire par la Mission de vérification pourrait se révéler nécessaire, auquel cas nous le demanderions au Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) **Álvaro Leyva Durán**